

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°24 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIAL DES COMBES

DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE

DCM-2013-151  
N° 24

ARRONDISSEMENT  
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE  
CHAMBERY

OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIAL DES COMBES

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 27

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 3

Hugues Manouvrier, Corinne Townley, Charline Galea

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°24 SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CENTRE SOCIAL DES COMBES

Rapport de Michel Haudry

La Ville de Chambéry soutient depuis de nombreuses années l'Union des Centres Sociaux des Hauts de Chambéry (UCSC) pour leur permettre de mettre en œuvre leur projet social en direction des habitants du quartier et plus particulièrement des jeunes. Dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec cette association, la Ville s'engage à verser des subventions et à apporter des aides indirectes telles que la mise à disposition de locaux, d'un gardien au Centre Social des Combes et le financement d'un poste conventionné Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP).

En 2012, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, l'association UCSC a fait l'objet d'une scission avec la création de trois nouvelles associations : les Centres Sociaux et Culturels des Combes et de Pugnet et l'association Châtaigniers Pour Tous.

En 2013, les subventions et aides indirectes qu'apportait la Ville ont été réparties sur ces trois nouvelles associations. Cependant, la Ville finançait le poste de directrice générale de l'Union des Centres Sociaux dans le cadre d'une convention passée avec le FONJEP. La dissolution de cette Union a entraîné une disparition de ce poste, l'agent qui l'occupait ayant été intégré sur le poste de directrice du Centre Social des Combes. La transformation de ce poste a permis à la Ville de récupérer une partie des fonds FONGEP.

La Ville s'était engagée, par ailleurs, à maintenir ses engagements afin d'accompagner au mieux, le fonctionnement de ce Centre Social, au titre de l'année 2013, année de mise en œuvre de cette scission.

C'est pourquoi, il est proposé d'affecter, de manière complémentaire aux engagements financiers déjà actés, une somme complémentaire de 18 000 € pour le Centre Social et Culturel des Combes.

En conséquence je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Décide de verser au centre social et culturel des Combes une subvention complémentaire pour 2013 de 18 000 € pour l'action en direction des jeunes ;
- 2) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget jeunesse 4222 6574 ;
- 3) Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention correspondant.

| Nombre de Conseillers   |    |
|-------------------------|----|
| - en exercice :         | 45 |
| - présents :            | 27 |
| - délégations de vote : | 15 |
| - absents :             | 3  |

**Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité**

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Bernadette Laclais